



HONORAIRES ET TARIF DES PRESTATIONS DU SECTEUR LIBERALISE

Tarifs des prestations du secteur libéralisé en application de l'article L. 444-1 alinéa 3 et R.444-16 du Code de commerce, Art. annexe 4-8 du Décret du 28 Février 2016, hors droits d'enregistrement, formalités et débours divers.

I – SOCIETES – COMMERCIAL (ACTES HORS TARIF)			
Prestations	HT	TTC	Minimum de perception HT
Constitution de société (sans apport immobilier – capital social inférieur à 100k €)	1.500,00 €	1.800,00 €	1.500,00 €
Constitution de société dont le capital est supérieur à 100K € ou complexe	Sur devis	-	-
Cession de parts sociales ou actions, sur la base du prix de cession :			
• De 0 à 200K €	2%	-	1.500,00 €
• De 201K à 400K €	1,5 %	-	-
• Au-delà de 401K €	1%	-	-
Rédaction bail commercial – dérogatoire ou professionnel	1 mois de loyer	-	1.500,00 €
Cession droit au bail ou renouvellement	1 mois de loyer	-	1.500,00 €
Cession de fonds de commerce ou artisanal, sur la base du prix de cession :			
• De 0 à 200K €	2%	-	1.500,00 €
• De 201K à 600K €	1,5 %	-	-
• Au-delà de 601K €	1%	-	-
Engagement individuel ou collectif de conservation (hors engagement particulier)	1.500,00 €	-	1.500,00 €
Modifications statutaires	Sur devis	-	Sur devis
Délibération de société	100,00 €	120,00 €	-

II – FAMILLE (ACTES HORS TARIFS)			
Prestations	HT	TTC	Minimum de perception HT
Testament olographe conseil simple	100,00 €	120,00 €	-
Testament olographe conseil complexe	Sur devis	-	-
Etude patrimoniale (transmission – protection du conjoint)	Sur devis	-	-
Aide la déclaration de don manuel (<i>cerfa</i>)	150,00 €	180,00 €	-
Convention de quasi-usufruit	0,5% de la créance	-	-
Paiement de factures (succession) :	25,00 €	30,00 €	-
Par facture, au-delà de 5 factures par dossier de succession			
Déblocage de fonds (succession)	1% du montant total débloqué	-	-
Etablissement d'un compte de répartition	Sur devis	-	-
Requête au Juge des Tutelles dans le cadre du règlement d'une succession (rédaction et conseils)	75,00 €	90,00 €	-

Forfait 4 interrogations : FICOVIE, FICOBA, CYCLADES, AGIRA (30 € chacun)	120,00 €	144,00 €	-
Inventaire	(Au titre des frais de déplacement et conseils sur l'opportunité de le réaliser) : 300,00 € HT, somme à laquelle il y a lieu d'ajouter le montant des droits d'enregistrement à verser au Trésor Public (125,00 €) ainsi que l'émolument fixe de l'acte d'inventaire (75,46 € à ce jour) et formalités (frais copies).	360,00 €	-
Déclaration d'option	Honoraires de conseil et de rédaction : 125,00 € HT, somme à laquelle il y a lieu d'ajouter le montant des droits d'enregistrement à verser au Trésor Public (125,00 €)	150,00 €	-

III – IMMOBILIER (ACTES HORS TARIFS)

Prestations	HT	TTC	Minimum de perception HT
Avant-contrat	400,00 €	480,00 €	
Avenant ou substitution	100,00 €	120,00 €	-
Analyse patrimoniale	Sur devis	-	-
Baux d'habitation – civil simple	1 mois de loyer	-	1.000,00 €
Baux complexes	Sur devis		

IV – DIVERS

Prestations	HT	TTC	Minimum de perception HT
Conseil divers simple écrits	300,00 €	360,00 €	-
Conseil divers complexe	300,00 € / heure	360,00 € / heure	300,00 €
Légalisation de signature	100,00 € par signature	120,00 € / par signature	-
Procuration (simple)	60,00 € par procuration	72,00 € par procurati on	-